

**Délibération n°11**

**L'AN deux mille vingt le mardi 08 décembre**, le conseil communautaire, convoqué le 02 décembre 2020 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil  
communautaire :**  
60

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
60

**Nombre de conseillers  
présents ou représentés :**  
60

**Nombre de votants :**  
60

**Date de convocation :**  
02 décembre 2020

**Date d'affichage du  
compte-rendu :**  
16 décembre 2020

**Objet : La Grotte de la pierre de  
Volvic - Contrat de délégation de  
service : avenant n°2 de  
prolongation**

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Héléne, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, , M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, , M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

Mme GRENIER Arlette, Mme PALASSE Brigitte, **suppléantes.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M AGBESSI Eric a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard,
- M AYRAL Jean-Paul a donné pouvoir à M MELIS Christian,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à Mme CACERES Marie,
- M MESSEANT Jean-François a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc,
- Mme PARRAIN Karine a donné pouvoir à M BRAULT Charles,
- Mme ROUSSEL Sandrine a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M THEVENOT Laurent a donné pouvoir à Mme DUPONT Laurence,
  
- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de PULVERIERES, remplacé par Mme GRENIER Arlette, suppléante,
- M CHANSARD Gérard, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme PALASSE Brigitte, suppléante,

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :** M CHASSAGNE Eugène

**Rapport n°11 – La Grotte de la pierre de Volvic - Contrat de délégation de service : avenant n°2 de prolongation**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1411-1 à L1411-18,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 24 mai 2019,  
Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 19 novembre 2020,  
Vu l'avis de la Commission des Services Publics Délégués réunie le 18 novembre 2020,

Considérant que la Délégation de Service Public de la Grotte de la Pierre confiée à la SARL Maison de la Pierre expire au 31 décembre 2020,  
Considérant la consultation engagée en décembre 2019 pour l'attribution d'un nouveau contrat de délégation de service public,  
Considérant que la procédure d'instruction de la consultation d'attribution de la DSP a été décalée par le contexte de la crise sanitaire due au COVID et par le décalage du calendrier de renouvellement des élus municipaux et communautaires,  
Considérant que l'ouverture de la Grotte de la Pierre est fixée chaque année début février et nécessite une communication et une organisation logistique 6 à 8 mois avant,  
Considérant qu'il est constaté l'inadéquation des calendriers d'attribution de la DSP et de démarrage de la saison touristique,

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité décide :**

- **De ne pas donner suite, pour motif d'intérêt général, à la procédure de Délégation de Service Public engagée en 2019,**
- **D'approuver l'avenant n°2 de prolongation de la durée de la DSP jusqu' au 31 décembre 2021.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 09 décembre 2020***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*